



# Concours – Appel d'artiste

Exécution d'une œuvre d'art public

Ville de Beloeil

Mise en contexte et programme de l'œuvre

Décembre 2023





## Table des matières

<b>1-</b>	<b>À qui s'adresse le concours</b> .....	<b>3</b>
<b>2-</b>	<b>Le contexte administratif</b> .....	<b>3</b>
<b>3-</b>	<b>Le contexte actuel</b> .....	<b>3</b>
<b>4-</b>	<b>Le contexte sociogéographique</b> .....	<b>4</b>
<b>5-</b>	<b>L'œuvre d'art</b> .....	<b>4</b>
	a) Contribution du projet .....	4
	b) Programme de l'œuvre .....	5
	c) Spécifications .....	5
	d) Droits d'auteur et exclusivité .....	6
	e) Clause linguistique .....	7
	f) Examen des documents .....	7
	g) Conformité .....	7
<b>6-</b>	<b>Médiation culturelle</b> .....	<b>7</b>
<b>7-</b>	<b>Budget</b> .....	<b>7</b>
<b>8-</b>	<b>Étapes de la sélection des candidats</b> .....	<b>8</b>
	a) Soumettre une candidature .....	8
	b) Concours .....	9
<b>9-</b>	<b>Exclusion</b> .....	<b>10</b>
<b>10-</b>	<b>Calendrier</b> .....	<b>11</b>
<b>11-</b>	<b>Responsable du concours</b> .....	<b>11</b>
	<b>ANNEXE – Photos de l'emplacement</b> .....	<b>12</b>

# Concours - appel d'artistes | Exécution d'une œuvre d'art public

## 1- À qui s'adresse le concours

Le présent concours s'adresse surtout, mais non exclusivement, aux artistes, aux architectes paysagistes et aux designers urbains, ci-après nommé « l'Artiste ». L'Artiste sélectionné travaille de concert avec la Ville de Beloeil pour la réalisation et l'implantation de son œuvre.

## 2- Le contexte administratif

Le concours s'inscrit dans le cadre d'une exécution d'une œuvre d'art public financée principalement par la Ville de Beloeil, et soutenue par une entente avec le ministère de la Culture et des Communications du Québec. La mise en œuvre de cet espace est assurée par la direction de Loisirs, culture et vie communautaire, des Travaux publics et du Génie de la Ville de Beloeil.

## 3- Le contexte actuel

La Ville de Beloeil a procédé à l'été 2023 à une réfection du secteur de la Maison des jeunes et de la piscine publique extérieure afin de revitaliser les lieux et rendre plus accessible la zone des jeux d'eau et du jardin communautaire.

En améliorant ce secteur, la Ville de Beloeil a voulu aussi contribuer à l'effort environnemental en retirant une portion de béton pour le remplacer par une plantation d'arbres. Ainsi une quinzaine d'arbres a été plantée.

Malgré cette contribution, ce secteur est pourvu de nombreuses clôtures en mailles de chaîne, mieux connues sous le nom de clôtures Frost. Évidemment obligatoires pour assurer la sécurité de tous, elles apportent une lourdeur grise dans le paysage visuel.

La Ville de Beloeil souhaite donc enjoliver le secteur par l'intégration d'une œuvre d'art public afin de rendre cette clôture plus lumineuse en d'en oublier quelque peu sa lourdeur.



## 4- Le contexte sociogéographique

La piscine extérieure se trouve au bout de la rue St-Joseph. Elle est enclavée entre le terrain de tennis, le terrain de baseball, la zone des jeux d'eau et le jardin communautaire.

Ce grand parc, nommé Eulalie-Durocher, est l'un des cinq principaux parcs de la Ville de Beloeil. On y trouve également un terrain de basket-ball adossé à la Maison des jeunes, ainsi qu'un parc avec des modules de jeux.

Toutes ces installations sportives et communautaires en font un parc très fréquenté, et ce par toutes les générations; des enfants en bas-âge en passant par les ados, et des adultes aux aînés.

Sur le plan socioéconomique, la Ville de Beloeil se situe dans le premier quintile en termes d'indice de vitalité.<sup>1</sup> Toutefois, les rues St-Joseph et Bourgeois qui bordent le parc Eulalie-Durocher concilient blocs appartements et logements en duplex, triplex et quadruplex.

Le premier regard sur lequel les yeux se posent lorsque les gens empruntent la rue St-Joseph c'est la clôture Frost grillagée tout au fond, encerclant la piscine. Y ajouter une œuvre d'art contribuera assurément à revitaliser et embellir cet espace.

Voir autres photos en annexe.

## 5- L'œuvre d'art

### a) Contribution du projet

En ajoutant à ce site la présence d'une œuvre d'art public, nous estimons que la beauté prendra le dessus sur les clôtures grises et élèvera la prise de conscience sur la façon d'embellir nos lieux par les œuvres d'art publics.

De plus, le parcours intergénérationnel qui lie toutes ces installations sportives et communautaires sera porté par le message de l'œuvre. Cette fin de rue St-Joseph aboutira désormais sur une œuvre d'art laquelle permettra aux petits et grands d'y voir autre chose que les mailles de chaîne. Qui plus est, nous souhaitons que l'œuvre soit un point de convergence entre les générations, entre les sports et la culture, entre les habitants de proximité et ceux d'ailleurs.

---

<sup>1</sup> Données fournies dans L'Étude des besoins en sports, loisirs, culture et vie communautaire, 2022.  
[https://beloeil.ca/wp-content/uploads/2023/07/etude\\_besoin\\_sport\\_loisirs.pdf](https://beloeil.ca/wp-content/uploads/2023/07/etude_besoin_sport_loisirs.pdf)

## Concours - appel d'artistes | Exécution d'une œuvre d'art public

Cette œuvre, qu'elle soit ludique, poétique ou interactive, apportera au secteur un aspect singulier et original tout en revêtant une accessibilité universelle.

### b) Programme de l'œuvre

L'œuvre d'art doit s'intégrer à l'esprit du lieu. Elle peut être de nature sculpturale ou en aplat. Elle peut également être participative ou contemplative. Elle doit être appréciable de plusieurs points de vue, notamment être visible depuis la rue Bourgeois. Les couleurs sont évidemment appropriées pour égayer le secteur. L'œuvre comporte une démarche artistique aboutie et accessible à tout public. Au final, elle est une extension de la clôture Frost.

La composante de l'eau, les pièces cinétiques et l'utilisation de l'électricité sont permises si elles ne nécessitent pas un entretien quotidien, voire hebdomadaire. L'utilisation d'un système pour illuminer l'œuvre est toutefois souhaitable.

***L'œuvre propose une expérience durant les quatre saisons, mais est optimale en saison estivale.***

### c) Spécifications

La superficie de la clôture sur laquelle l'œuvre peut s'étendre est de :

- 60 pi x 8 pi de haut (pour la façade)
- 42 pi x 8 pi de haut (pour la section de côté vers les jeux d'eau)



À la jonction entre ses deux sections se trouvent deux grandes sections de portes de 10 pi en tout (façade) qui doivent pouvoir rester mobiles en tout temps (voir autres photos en annexe).

## Concours - appel d'artistes | Exécution d'une œuvre d'art public

L'œuvre peut être conçue de façon tridimensionnelle en hauteur sur le dessus de la clôture et prendre ancrage d'un côté ou de l'autre de la clôture, ou elle peut être en aplat sur la clôture (tressage, découpe au laser, etc.). Toutefois, la clôture ne peut pas supporter de poids, sauf si l'œuvre est fabriquée à partir d'un matériau très léger.

L'œuvre peut également être installée ou prolongée sur la bande de gazon actuelle (espace de 23 pi x 6 pi). Toutefois, une section

Dans tous les cas, l'œuvre ne doit pas permettre aux gens de grimper sur la structure et ainsi passer par-dessus la clôture. De plus, pour des raisons de sécurité, l'œuvre doit laisser des fenêtres d'ouverture ou de transparence afin de voir de l'autre côté de la clôture.

Si l'œuvre est en aplat sur la clôture, elle doit laisser un dégagement de 1,5 mètres entre elle et le trottoir pour le passage de fauteuils roulants.

Un plan doit être fourni afin de démontrer comment l'œuvre est attachée à son socle ou à la clôture. Selon la nature de l'œuvre, la Ville peut exiger un plan signé et scellé par un ingénieur en structure membre de l'Office des ingénieurs du Québec (au frais de l'Artiste).

### ***Autres spécifications techniques :***

Les matériaux composant l'œuvre doivent être :

- Résistants aux chocs accidentels et au vandalisme;
- Durables dans la mesure où un entretien régulier est prévu (25 ans);
- D'un entretien minimal;
- De matériaux ignifuges.

### **d) Droits d'auteur et exclusivité**

Chaque candidat accepte, par le dépôt de sa candidature, de réserver son concept à la Ville de Beloeil et de ne pas en faire ou permettre d'en faire quelque adaptation que ce soit aux fins d'un autre projet, le temps des délibérations.

Tous les documents, prestations et travaux, quels que soient leur forme ou support produits ou réalisés par l'Artiste ayant conçu le projet lauréat, dans le cadre du présent concours, demeureront la propriété entière et exclusive de la Ville de Beloeil, qui pourra en disposer à son gré.

Toute candidature déposée demeure valide pour une période de quatre-vingt (90) jours suivant la date et l'heure limites prévues pour la réception des propositions. La Ville se réserve le droit de prolonger la durée de validité de la proposition par l'envoi d'un avis de

## Concours - appel d'artistes | Exécution d'une œuvre d'art public

prolongation aux candidats, étant entendu qu'une telle prolongation ne peut excéder trente (30) jours, à compter de la date de l'envoi de l'avis de prolongation.

### e) Clause linguistique

La rédaction de toute communication dans le cadre du concours doit être effectuée en français. Il en est de même de tous les documents exigés pour le dépôt de candidatures ou de prestations des candidats.

### f) Examen des documents

Par le dépôt de sa candidature, le candidat reconnaît avoir pris connaissance de toutes les exigences du présent concours et il en accepte toutes les clauses, charges et conditions. La Ville se réserve le droit d'apporter des modifications, sous forme d'addenda, aux documents de prestations des candidats avant l'heure et la date limite de dépôt des candidatures et, le cas échéant, de modifier la date limite de ce dépôt. Les modifications deviennent partie intégrante des documents d'appel de candidatures et sont transmises par écrit aux candidats.

### g) Conformité

L'œuvre devra être conforme aux normes de sécurité généralement admises pour les lieux publics. Les matériaux devront être dépourvus d'arêtes vives, de surfaces coupantes et rugueuses, de finis présentant des risques de blessures, à moins qu'ils ne soient hors d'atteinte. Les matériaux utilisés doivent résister aux intempéries du climat québécois.

## 6- Médiation culturelle

Pour favoriser la compréhension et l'appropriation de l'œuvre par les citoyens, l'Artiste doit proposer à la Ville un projet de médiation culturelle. Ainsi, les citoyens seront appelés à participer à la réflexion ou à la création du projet, en amont ou en aval. La Ville se réserve le droit de refuser, modifier ou proposer un autre projet de médiation culturelle. Quoiqu'il en soit, une rencontre entre la Ville et l'Artiste est à prévoir à ce sujet.

## 7- Budget

Le budget global pour la réalisation de l'œuvre est de 38 000 \$ (avant taxes) incluant le temps d'installation. L'Artiste sélectionné doit toutefois être enregistré aux taxes ou être en mesure de le faire le temps de l'entente. Il comprend :

- Les honoraires et les droits d'auteur du concepteur;

## Concours - appel d'artistes | Exécution d'une œuvre d'art public

- Les frais de production des plans, devis et estimations des coûts (préliminaires et définitifs de l'œuvre);
- Les honoraires des collaborateurs impliqués dans le projet;
- Les frais reliés aux déplacements et aux rencontres de coordination entre tous les intervenants;
- L'implication de l'Artiste lors de l'activité de médiation culturelle;
- La présence de l'Artiste lors du dévoilement de l'œuvre, s'il y a lieu;
- Le transport et l'installation;
- Une assurance responsabilité civile de deux millions de dollars pour la durée de l'entente, à partir de la signature jusqu'aux travaux d'installation. Cette dernière doit couvrir la valeur de l'œuvre avant taxes.

### ***La Ville de Beloeil prend en charge :***

- L'aménagement de l'espace avec une dalle de béton armé de 150 mm d'épaisseur, si besoin ou système d'ancrage au sol (pieux vissés, ???);
- L'installation électrique, si applicable;
- La sécurisation du site et de l'œuvre pendant son installation et la signalisation;
- La plaque de l'œuvre;
- L'aménagement paysager, si nécessaire;
- L'aménagement du pourtour de l'œuvre, si applicable et en fonction du projet;
- Les traitements spéciaux de nettoyage anti-graffitis, s'il y a lieu;
- L'entretien annuel de l'œuvre;
- Les frais reliés à la promotion et aux activités liés à l'animation du lieu.

***La Ville de Beloeil fournit également un soutien technique à l'Artiste lors de l'installation (ancrage, soudure, manipulations diverses).***

## 8- Étapes de la sélection des candidats

### a) Soumettre une candidature

Les artistes intéressés par cet appel sont invités à soumettre leur candidature. Un minimum d'une œuvre d'envergure similaire ou supérieure doit avoir été réalisé dans les cinq dernières années par le candidat. Les documents à fournir (idéalement en un seul PDF) sont :

- Un CV à jour comprenant les coordonnées complètes de l'Artiste;
- Un texte décrivant la démarche artistique (1 page maximum);

## Concours - appel d'artistes | Exécution d'une œuvre d'art public

- Un texte décrivant la vision du projet proposé et les matériaux utilisés (1 page maximum);
- Un croquis à main levée ou par ordinateur, à l'échelle;
- Un minimum de trois images par œuvre d'envergure déjà réalisée (maximum 3 œuvres) avec le titre de l'œuvre, les matériaux, l'année et les dimensions (format .jpg seulement, 300 dpi).

**Date limite pour déposer sa candidature : au plus tard le  
dimanche 4 février 2024.**

Parmi les candidatures reçues, la Ville de Beloeil sélectionne trois candidats qui passent à la seconde étape, soit le concours. Ces artistes auront environ deux mois pour peaufiner leur concept.

Les critères d'évaluation pour sélectionner trois candidats sont :

- La reconnaissance du CV
- La qualité de la démarche artistique
- Le respect des exigences traitées dans cet appel
- Qualité artistique et concept du projet
- L'originalité de l'œuvre en lien avec le lieu

### **b) Concours**

Les trois artistes finalistes présentent à tour de rôle, devant jury, leur projet final. Ils disposent d'une période de 30 minutes pour présenter leur démarche, leurs réalisations antérieures et leur proposition du projet préalablement soumis, avec croquis à l'échelle. S'ensuit une période de questions du jury, de 30 minutes maximum.

Deux (2) semaines avant la rencontre avec le jury, les finalistes recevront une convocation écrite précisant le jour et l'heure de leur convocation.

Les documents à fournir lors de la présentation, en 5 exemplaires :

- L'explication du projet :
- Le budget ;
- Le devis technique avec choix et explications des matériaux ;
- Le calendrier des travaux;
- Le plan d'entretien;

## Concours - appel d'artistes | Exécution d'une œuvre d'art public

- Un plan de la base et de son attachement à l'œuvre;
- Le croquis à l'échelle;
- Maquette (optionnelle).

L'Artiste retenu devra fournir le plan en structure pour la base, si exigé par la Ville, et ce, à ses frais.

Les critères d'évaluation pour la sélection du candidat :

- L'excellence et la qualité artistique et conceptuelle de l'œuvre;
- Le caractère unique de l'œuvre;
- La pérennité de l'œuvre;
- Le réalisme du devis technique et du budget;
- Le calendrier et la concordance de celui-ci avec le calendrier des travaux;
- Le devis d'entretien de l'œuvre;
- La qualité de la présentation du dossier et devant le jury.

Chaque finaliste non retenu ayant présenté un projet devant le jury recevra, en contrepartie de sa présentation et à la condition d'avoir préalablement signé le contrat soumis par la Ville, des honoraires de 500 \$, taxes non comprises. Ce cachet comprend :

- La visite du site;
- Les documents fournis;
- Les droits d'auteur;
- La présentation du projet devant le comité de sélection;
- Les déplacements.

### 9- Exclusion

À l'exception des artistes de Beloeil, les artistes ayant déjà exécuté une œuvre d'art public pour le compte de la Ville de Beloeil doivent laisser passer au moins deux années avant de déposer à nouveau leur candidature et ce, afin de favoriser une diversité de créateurs.

Un seul projet par artiste est accepté.

# Concours - appel d'artistes | Exécution d'une œuvre d'art public

## 10- Calendrier

### **Première étape – candidature**

Annonce de l'appel d'artiste	5 décembre 2023
Date limite pour déposer sa candidature	4 février 2024
Sélection des trois candidats	Mi- février 2024
Rencontre d'information avec les trois candidats retenus	Mi-février 2024

### **Deuxième étape - concours**

Présentation du projet devant jury	Début avril 2024
Sélection du candidat lauréat	Fin avril 2024
Octroi de contrat à l'Artiste	Début mai 2024
Mise en place d'une médiation culturelle	En fonction du projet
Travaux d'aménagement et installation de l'œuvre	Fin septembre 2024

L'Artiste devra être disponible pour participer à différentes rencontres de suivi de projet, et le concept final de l'œuvre devra être approuvé par les équipes de travail et les élus.

Mis à part la date limite du dépôt des candidatures, le calendrier est sujet à changement.

## 11- Responsable du concours

Toutes les questions relatives à ce concours doivent être adressées à Chantal Lebel au 450 467-2835, poste 2915.

Toutes les demandes de documents et d'information devront lui être acheminées par courriel à [clebel@beloeil.ca](mailto:clebel@beloeil.ca).

Tous les documents remis par un candidat ou un finaliste sont vérifiés par le chargé de projet quant au respect des éléments à fournir et à leur conformité. Les candidatures non conformes ne seront pas soumises à l'analyse du jury.

ANNEXE – Photos de l'emplacement



En rouge = Aucun ancrage au sol dans cette zone  
(à l'extérieur de la piscine)



## Concours - appel d'artistes | Exécution d'une œuvre d'art public



## Concours - appel d'artistes | Exécution d'une œuvre d'art public

